

Développer des outils sur les zones tampons en agriculture biologique comme moyen de réduire l'usage des pesticides et améliorer la biodiversité



PARTENAIRES COLLABORATEURS À LA RECHERCHE

MISE EN CONTEXTE

La norme CAN/CGSB-32.310-2020 : Systèmes de production biologique – Principes généraux et normes de gestion définit une zone tampon comme une bande limitrophe clairement définie et reconnaissable séparant un champ en production biologique des champs adjacents en régie conventionnelle (article 3.13). Cette zone limite le contact des cultures biologiques avec des substances interdites en agriculture biologique.

La culture de cette zone tampon doit respecter les dispositions des normes biologiques canadiennes, notamment la non-utilisation de pesticides de synthèse. Dans plusieurs cas, les superficies dédiées aux zones tampons ont des conséquences notables sur la capacité de produire des entreprises en régie biologique.

OBJECTIF DU PROJET

Le projet a pour but de développer des outils permettant d'expliquer et de vulgariser ce qu'implique la gestion des zones tampons conformément aux normes biologiques canadiennes, et d'informer sur la possibilité de mettre en place des ententes de cogestion des zones tampons entre voisins. Ultimement, l'objectif du projet est d'augmenter la part des zones tampons déplacées chez les entreprises en régie conventionnelle adjacentes aux entreprises en régie biologique. Cette initiative vise à soutenir la réalisation des objectifs du Plan d'agriculture durable, qui cible la réduction de l'usage de pesticides de synthèse et des risques pour la santé et l'environnement qui y sont associés.

DÉBUT DU PROJET
AVRIL 2022

FIN DU PROJET
DÉCEMBRE 2024

PERSONNE-RESSOURCE

Pierre Olivier Ouimet B.A.P., M. Env., chercheur
ouimet.pierre-olivier@cegepvicto.ca
819 758-6401 poste 2372

PARTENAIRE DU PROJET



Visitez la
page dédiée au
projet!